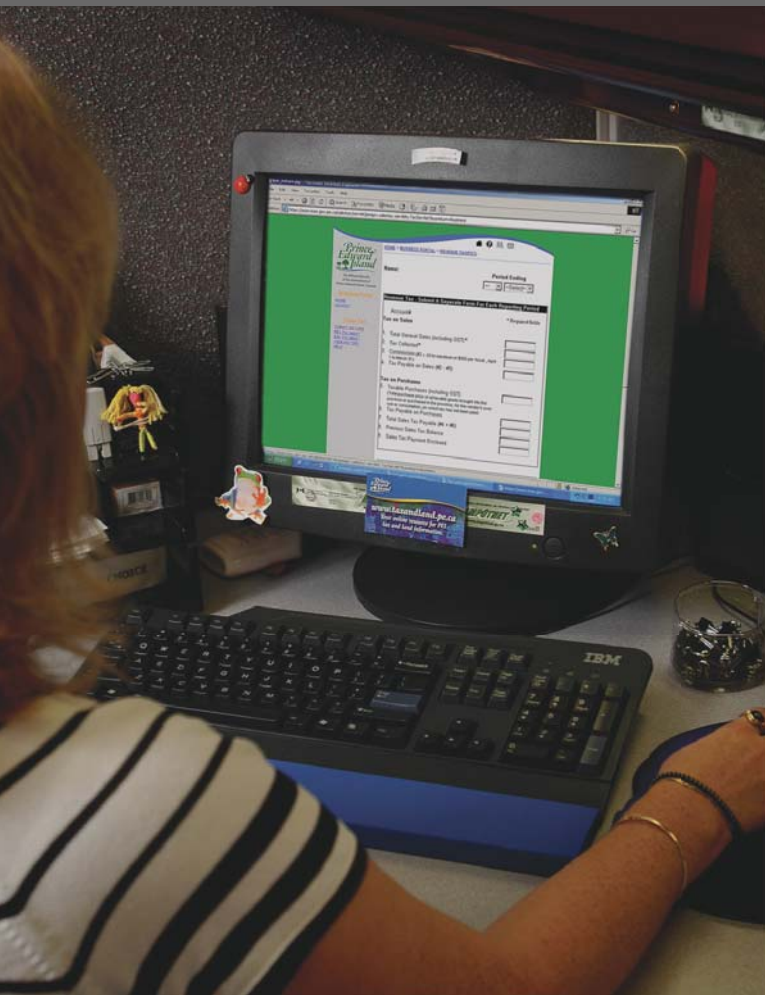


Services en ligne pour vendeurs – Taxe de vente provinciale et taxe environnementale



Facile, rapide, pratique et sécuritaire...
Soumettez vos déclarations et paiements de taxe
de vente et de taxe environnementale en ligne



Finances, Énergie et
Affaires municipales
Imposition et
registre des biens

Nous offrons des services en ligne aux vendeurs pour leur permettre d'effectuer leurs déclarations et paiements mensuels à l'égard de la taxe de vente provinciale (IVP) et de la taxe environnementale. Nos services en ligne sont faciles à utiliser, rapides, pratiques et sécuritaires.

Quels sont les avantages?

- Les vendeurs peuvent soumettre les déclarations requises en matière de revenus ou de taxe environnementale et effectuer leurs paiements au moment qui leur convient. Les services en ligne sont offerts tous les jours, 24 heures sur 24.
- Les vendeurs peuvent économiser du temps et de l'argent. Les services en ligne n'exigent pas de frais personnels ou de ressources humaines comme le font le traitement de chèques et les systèmes de livraison par la poste ou en personne.
- Les vendeurs peuvent utiliser les services en ligne pour s'assurer de respecter les échéances. Les services en ligne leur permettent d'entrer leurs renseignements au moment qui leur convient et de soumettre des déclarations et paiements automatiquement à la date d'échéance.
- Les vendeurs peuvent compter sur la confidentialité et la sécurité des services en ligne qu'offre la Division de l'imposition et du registre des biens. Ceux-ci sont appuyés par des institutions financières nationales reconnues.

Quels sont les différents services offerts?

Option 1 - Inscription auprès de la Division de l'imposition et du registre des biens pour recourir aux services bancaires électroniques.

Ce service est offert à partir du site Web de la Division de l'imposition et du registre des biens, www.taxandland.pe.ca. La fonctionnalité de notre site Web permet aux vendeurs de s'inscrire aux services en ligne, y compris les déclarations en matière de revenus et de taxe environnementale, et fournit un lien vers leur institution financière afin de pouvoir régler leurs paiements.

Ce service en ligne offre plusieurs options aux vendeurs. Idéalement, les vendeurs utiliseraient la fonctionnalité intégrale offerte par la Division de l'imposition et du registre des biens qui leur permet de soumettre des déclarations en ligne et qui fournit un lien vers leur institution financière pour effectuer leurs paiements en ligne. Les vendeurs peuvent toutefois utiliser les composantes de cette fonctionnalité pour soumettre des déclarations s'ils utilisent une autre méthode pour effectuer leurs paiements, et vice versa.

Option 2 - Utiliser les services financiers de TELUS offert par l'institution financière

Les services financiers de TELUS sont offerts aux vendeurs par le biais de leur institution financière respective. Les vendeurs qui ont un compte d'affaires peuvent faire appel à ces services pour soumettre leurs paiements et leurs déclarations en matière de revenus et de taxe environnementale.

Les services financiers de TELUS sont une option intéressante pour les entreprises qui ont des bureaux régionaux à l'Î.-P.-É. et qui veulent faire leurs déclarations en matière de revenus et de taxe environnementale à partir d'un site centralisé. Les vendeurs peuvent également soumettre des déclarations et des paiements liés à toute autre forme d'impôt ou de frais recueillie par la Division de l'imposition et du registre des biens (p.ex., impôt foncier, taxe sur les carburants, dépôts à GeoLinc, etc.).

Les services financiers de TELUS sont offerts par les institutions financières suivantes : ATB Financial, BMO, CIBC, Desjardins, HSBC, Banque Laurentienne du Canada, Banque Nationale du Canada, Banque Royale du Canada, Banque Scotia, TD Canada Trust, Bank of America, Citibanque et JP Morgan.

Quelles sont les premières étapes?

Option 1

Inscrivez-vous auprès de la Division de l'imposition et du registre des biens pour utiliser les services bancaires en ligne. Vous n'avez qu'à suivre les étapes suivantes.

Pour vous inscrire :

- (1) Rendez-vous sur notre site Web à l'adresse www.taxandland.pe.ca (en anglais seulement).
- (2) À la droite de l'écran, dans la section « Quick Links », cliquez sur « File and Pay PST On-line ».
- (3) Vous serez redirigé vers un écran nommé « Business Portal ».
- (4) Cliquez sur « Register ».
- (5) Entrez les renseignements demandés à la page d'inscription. Veuillez noter que certains champs sont obligatoires. Cliquez sur « Next ».
- (6) Faites un crochet dans la boîte à côté de « Revenue Tax (PST) Or Environment Tax ». Cliquez sur « Next ».
- (7) Créez un nom d'utilisateur et un mot de passe dans les champs « User Name » et « Password ». Confirmez votre mot de passe en l'inscrivant de nouveau dans le champ « Confirm Password ». Inscrivez le nom de jeune fille de votre mère dans le champ « Mother's Maiden Name » (mesure de sécurité obligatoire). Cliquez sur « Finish ». Vous serez redirigé vers l'écran d'entrée du système.

- (8) Pour terminer l'inscription, vous devez ouvrir une session en entrant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.
- (9) Entrez vos numéros d'enregistrement de TVP ou de taxe sur l'environnement, selon le cas. Cliquez sur « OK » pour sortir du portail.
- (10) Vous recevrez un courriel vous confirmant l'accès aux services en ligne.

Une fois l'inscription terminée, vous aurez accès aux services en ligne suivants par l'entremise du « **Business Portal** ».

Soumettre une déclaration et effectuer un paiement

Cette option vous permet de soumettre une déclaration et d'effectuer le paiement connexe électroniquement.

Lorsque vous avez soumis votre déclaration, vous n'avez qu'à cliquer sur le lien de votre institution financière pour effectuer votre paiement. À partir du site Web de votre banque, faites votre paiement au nom de « **Province of PEI - Sales Tax** » ou de « **Province of PEI - Environment Tax** ».

Une fois que vous avez conclu votre transaction, un numéro de confirmation vous sera fourni par votre institution bancaire.

Soumettre une déclaration

Cette option permet aux vendeurs de soumettre leurs déclarations électroniquement, y compris les déclarations nulles. Les paiements connexes peuvent être effectués en personne ou envoyés par la poste.

Soumettre un paiement

Cette option permet aux vendeurs d'effectuer leurs paiements électroniquement. Ces paiements peuvent être associés à une déclaration déjà soumise ou à un solde impayé.

Vous pouvez effectuer votre paiement en cliquant sur le lien de votre institution financière. À partir du site Web de votre banque, faites votre paiement au nom de « **Province of PEI - Sales Tax** » ou de « **Province of PEI - Environment Tax** ».

Une fois que vous avez conclu votre transaction, un numéro de confirmation vous sera fourni par votre institution bancaire.

Le « **Business Portal** » est offert tous les jours, 24 heures sur 24. Il est rapide et pratique, et vous pouvez y accéder à partir de la maison ou du bureau. Vous n'avez qu'à suivre les étapes suivantes.

- (1) Rendez-vous sur notre site Web à l'adresse www.taxandland.pe.ca (en anglais seulement).
- (2) À la droite de l'écran, dans la section « **Quick Links** », cliquez sur « **File and Pay PST On-line** ».
- (3) Entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe dans les champs « **Username** » et « **Password** ».
- (4) Cliquez sur « **Login** ».
- (5) Cliquez sur « **Revenue Tax (PST) or Environment Tax** »; vous serez redirigé vers un écran menu.
- (6) Choisissez le type de transaction désiré.
- (7) Finalisez votre transaction en ligne.

Option 2

Communiquez avec votre institution financière pour vous inscrire aux services en ligne du système Emergis. Votre banque vous fournira l'information sur l'inscription, les avantages et les coûts. Une fois l'inscription terminée, vous n'avez qu'à ouvrir une session sur le site Web de votre institution financière et conclure votre transaction en suivant les étapes ci-dessous.

- (1) Rendez-vous sur le site Web de votre banque.
- (2) Cliquez sur « **Pay and File Business Taxes** »*.
- (3) Remplissez le formulaire électronique.
- (4) Choisissez un compte pour effectuer le paiement.
- (5) Cliquez sur « **Pay** ».

(*) Le titre du service peut varier selon la terminologie utilisée par votre institution financière.



Où puis-je obtenir de l'aide?

Nous tenons à offrir des services en ligne faciles, rapides, pratiques et sécuritaires à nos clients.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour vous inscrire ou effectuer votre premier paiement en ligne, communiquez avec nous par téléphone, par courriel ou en personne.

Finances, Énergie et Affaires municipales
Imposition et registre des biens

Tél. : 902-368-4070

Courriel : taxandland@gov.pe.ca

Adresse : 1^{er} étage, immeuble Shaw sud
95, rue Rochford
Charlottetown PE



**Finances, Énergie et
Affaires municipales**
Imposition et
registre des biens